

## Les plus du contrat

- ✓ Absence de capital minimum
- ✓ Calcul des cotisations en capital initial = Cotisations fixes\*
- ✓ Couverture dans le monde entier
- ✓ Couverture des sports extrêmes et sports professionnels incluse
- ✓ Éligible aux prêts professionnels
- ✓ Exonération du paiement de la prime en cas de sinistre
- ✓ Indemnisation forfaitaire
- ✓ Irrévocabilité des garanties et du tarif
- ✓ ITT: Sa profession au jour du sinistre
- ✓ Mi-temps thérapeutique en inclusion avec l'ITT
- ✓ Nouveau contrat 2020
- ✓ Simplicité du tarif
- ✓ Une tarification simple - absence de distinction de la CSP et du profil fumeur

*\*En cas de sinistre, seul le capital restant dû sera pris en compte*

## Prêts assurables

- ✓ Tout type de prêts. Pour les prêts avec différé total (différé de capital et intérêts), l'assurance couvre, pendant le différé, uniquement les risques de Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
- ✓ Le plafond maximum tous prêts confondus ne peut dépasser 2 000 000 €

Type de prêt	Durée	Décès / PTIA
Prêt immobilier ou professionnel	420 mois	5 000 000 €
Prêt in fine	120 mois	5 000 000 €
Prêt professionnel	Demande de dérogation	
Prêt professionnel de personne	420 mois	5 000 000 €
Prêt relais	36 mois	5 000 000 €

## Conditions d'acceptation

Prêt souscrit auprès d'un établissement de crédit français ou succursales françaises d'établissements de crédit étrangers

	Conditions	Garanties
Lieu de résidence	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède	Décès
Personnes assurables	Retraité ou pré-retraité	Décès seul
	=> Emprunteur, Co-emprunteur => Caution (personne physique) d'une personne morale ou physique résident fiscalement en France => Personne en congé maternité => Personne en congé parental (hors PE) => Personne sans activité professionnelle et résident fiscalement en France	Toutes garanties
	Personne sans activité professionnelle et résidant fiscalement en France	Décès/PTIA /ITT/IPT/ MNO

## Garanties proposées

Prestations	
Garanties de base	
<b>Décès</b>	Remboursement du capital restant dû au jour du décès dans la limite du capital garanti
<b>PTIA</b>	Remboursement du capital restant dû au jour de la reconnaissance de la PTIA dans la limite du capital garanti
Garanties complémentaires	
<b>ITT</b>	100% des échéances ou des intérêts, ou des loyers dus dans la limite de la quotité assurée et des limites des garanties
<b>IPT</b>	100% des échéances, ou des intérêts, ou des loyers dus dans la limite de la quotité assurée et des limites des garanties
<b>IPP</b>	50% des mensualités selon quotité choisie. Inactifs : pas de prise en charge
<b>MNO</b>	Les maladies psychologiques et dorsolombaires définies dans la Notice sont exclues sauf en cas d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale
	<p><b>Exclusions de base</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affections Psy : Hospitalisation de plus de 9 jours consécutifs ou tutelle/curatelle</li> <li>- Affections dorsolombaires : Intervention chirurgicale</li> </ul>
	<b>Rachat de l'exclusion</b> Suppression des conditions d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale
<b>MTT-ITP</b>	50% de la prestation selon quotité choisie pendant 180 jours continus. Inactifs : pas de prise en charge

## Particularités

Prestations	
<b>Délai de franchise</b>	30,60,90,120,180 jours
<b>Bénéficiaire</b>	Établissement financier de crédit français ou succursale française d'établissement de crédit étrangers
<b>Abattement</b>	=> 10 % de réduction pour l'emprunteur le plus jeune sur l'ensemble des garanties => Réduction gros capitaux : Supérieur à 500 000€ = 5% Supérieur à 1 000 000€ = 10%
<b>Sélection médicale du prêt relais</b>	=> 100% du capital assuré
<b>Conditions générales</b>	=> Absence totale d'exclusions sportives